

Association Environnement Développement Alternatif  
5 rue Jules de Vicq – 59800 Lille

## **Il est urgent de stopper le projet EPR Penly**

A l'heure de la montée en puissance des performances des éoliennes et des panneaux solaires à court terme, les risques environnementaux liés à la préparation d'un socle destiné à supporter les deux réacteurs à Penly **suffisent à eux seuls** à dissuader d'envisager une construction de long terme dans un contexte de changement climatique préoccupant et imprévisible : 5 millions de m<sup>3</sup> de roches de la falaise à faire tomber pour créer une emprise de 20ha sur le fond marin sans parler des tonnes de galets à déplacer, puis des constructions qui nécessiteront 1 400 000 m<sup>3</sup> de béton et 180 000 tonnes d'acier.

L'Autorité Environnementale évoque la nécessité « *de reprendre en profondeur l'étude des incidences du projet sur les sites Natura 2000* » et pose la question de l'opportunité de « *l'exécution des travaux nécessaires alors même que le projet lui-même pourrait ne pas voir le jour.* »

Or les premiers travaux de terrassement sont envisagés pour l'été 2024 et de plus, selon le journal Ouest-France du 24 février 2024, EDF confirme que « *les études de « basic design », c'est-à-dire de conception générale des nouveaux EPR, de type EPR2, destinés à être construits en au moins six exemplaires en France, ont pris du retard : la première phase d'étude des nouveaux EPR (EPR2) sera achevée avec presque un an de retard sur le calendrier prévu* ».

A l'heure où l'ensemble des pays européens développent massivement les alternatives au recours à l'énergie nucléaire pour produire de l'électricité et atteindre les objectifs de réduction massive des rejets de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2030, il est évident que la France ne sera pas au rendez-vous, la production via les premiers EPR n'étant prévue, au mieux, que vers 2040 avec, d'ici là, des rejets en forte augmentation liés à une phase de construction particulièrement polluante.

Le 26 février 2024, avec l'approbation des membres du CA l'association  
anita.villers@free.fr